

**Déclaration conjointe
UNAPL/BFB
autour de la présidence française de l'UE**

**Ce qu'attendent les professions libérales françaises et
allemandes de la présidence française de l'UE**

Le 14 mars 2022

Profondément attachées aux valeurs démocratiques, dont leur exercice dépend directement, les professions libérales ne peuvent pas ne pas évoquer, dans la présente déclaration, la crise ukrainienne et entendent dénoncer fermement l'invasion russe. Alors que la détermination européenne apparaît sans faille pour opposer des sanctions massives face à cette agression, elles sont convaincues que c'est là l'occasion de « montrer la puissance qui réside dans nos démocraties », comme a pu le souligner la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen.

Les professions libérales allemandes et françaises souscrivent entièrement aux trois notions- clé et interdépendantes sous l'égide desquelles la présidence française entend se placer : « **Relance, puissance, appartenance** ».

Elles souhaitent faire part de leurs attentes et de leur réflexion autour des enjeux qui leur tiennent particulièrement à cœur :

- **Un nouveau modèle européen de croissance reposant sur des investissements d'avenir et une coordination accrue au niveau européen.**

Dans la perspective d'une relance espérée de l'économie européenne, les professions libérales allemandes et françaises souhaitent contribuer à la réflexion autour de ce que devrait être le « **nouveau modèle européen de croissance et d'investissement** », appelé de ses vœux par la présidence française, et qui devrait être source d'innovation, de compétitivité, de création d'emplois.

Elles souhaitent rappeler que l'objectif ne doit pas être seulement d'augmenter les chiffres du PIB, mais bien d'améliorer le bien-être social et économique des citoyens européens, leur santé, physique et mentale, leurs liens sociaux, leur sécurité, la qualité de leur environnement.

La BFB et l'UNAPL soulignent, à cet égard, la nécessité d'utiliser les plans de relance pour réaliser des investissements d'avenir. Elles en profitent pour rappeler que certaines dépenses – éducation, santé, R&D, innovation, ... - peuvent aider à accélérer la croissance. Plus que le niveau de la dépense publique, c'est sa composition qui devrait être prise en compte dans le cadre de la prochaine révision des règles du pacte de stabilité et de croissance.

La BFB et l'UNAPL rappellent que les besoins d'investissements sont considérables pour assurer la double transition écologique et numérique de l'UE, mais aussi pour développer la recherche et l'innovation en santé, secteur où la crise sanitaire a pu révéler le retard pris en matière d'investissement.

A cet égard, elles considèrent qu'une coordination accrue s'impose au niveau de l'UE pour renforcer l'efficacité des plans de relance et engager une politique européenne ambitieuse, notamment dans la santé, l'énergie, l'innovation, ...

➤ **La confiance et les professionnels libéraux comme moteurs essentiels de ce nouveau modèle de croissance.**

Les professionnels libéraux, acteurs de confiance incontournables, qui ont joué et continuent de jouer un rôle économique, social, sociétal, sanitaire, essentiel pendant la crise du covid, sont des **acteurs essentiels de la reprise** et sont amenés à jouer un rôle fondamental dans le nouveau modèle de croissance appelé de ses vœux par la présidence française.

Le renforcement du marché intérieur, reposant sur la **confiance mutuelle**, elle-même fonction de la **qualité et de la sécurité des services**, doit être un levier de la reprise. A cet égard, la BFB et l'UNAPL souhaitent rappeler le statut spécifique qu'occupent les professions libérales au sein du marché unique et leur rôle dans la défense de l'intérêt public. Par conséquent, la BFB et l'UNAPL demandent de renforcer les professions libérales en Europe dans le but de sauvegarder des services de haute qualité et la protection des consommateurs, des clients, des patients et de l'environnement.

Les professionnels libéraux pourront contribuer à ce nouveau modèle de croissance fondée sur l'innovation et la compétitivité à proportion du soutien qu'on leur apportera, notamment dans la **transformation numérique** de leurs entreprises.

La BFB et l'UNAPL tiennent à développer, en effet, cet aspect qui leur paraît essentiel dans la perspective de la transition numérique de l'économie européenne.

Comme souligné récemment et à double reprise, par le Comité Economique et Social Européen (CESE)¹ :

- ⇒ la **formation des chefs d'entreprise libéraux et de leurs salariés** est fondamentale. Les aspects liés à la **sécurité et à la protection des données, à la cybersécurité** sont essentiels.
- ⇒ **une volonté politique forte** doit être impulsée au niveau européen pour garantir un **ciblage effectif des fonds européens comme Horizon Europe et le programme pour une Europe numérique vers les micro - entreprises et les PME.**
- ⇒ une **meilleure articulation doit être assurée entre les différents outils d'aide** mis en place pour les entreprises (pôles d'innovation, Réseau Entreprise Europe, Plateforme à la demande).

¹ Avis sur le nouveau plan coordonné sur l'Intelligence artificielle, décembre 2021 et avis sur le développement de l'intelligence artificielle dans les MPME, janvier 2022 (rapporteuse : Marie- Françoise GONDARD- ARGENTI, représentante UNAPL au CESE).

➤ **Une souveraineté numérique encore à construire, dans le nécessaire respect de la protection des données.**

Les professions libérales recourent pour beaucoup d'entre elles déjà aux plateformes d'intermédiation en ligne.

Les propositions de règlements que sont le **Digital Services Act (DSA)** et le **Digital Markets Act (DMA)** sont d'une importance majeure dans la perspective de la construction d'une souveraineté européenne en matière d'économie numérique.

Elles vont aussi dans le sens d'une **plus grande transparence pour les consommateurs et les entreprises utilisatrices**, ainsi que d'une **plus grande sécurité juridique, et ce dans le respect des règles de concurrence**.

La BFB et l'UNAPL considèrent légitimes les exigences suivantes imposées aux plateformes dans le DSA : **transparence sur les systèmes de recommandations, traçabilité des opérateurs, libre-choix des entreprises utilisatrices et des consommateurs finaux**.

Elles considèrent, par ailleurs, que le **consentement des utilisateurs finaux au partage de leurs données** est un aspect essentiel qui devrait être toujours respecté.

Alors que le Conseil a adopté son approche générale et que les rapports du Parlement européen ont été votés en plénière, la BFB et l'UNAPL encouragent la présidence française à faire avancer rapidement les négociations sur ces deux règlements.

La BFB et l'UNAPL soulignent la nécessité d'assurer une haute qualité des données, lorsque les services libéraux intègrent des systèmes d'intelligence artificielle. La qualité des données est la mesure de l'aptitude d'un ensemble de données à servir son objectif spécifique. À cet égard, la qualité des données, au même titre que le contrôle des algorithmes, doit être vérifiée par les services professionnels lorsque leur champ d'activité est visé.

Etant donné le caractère très sensible des données détenues par les professionnels libéraux, la BFB et l'UNAPL rappellent plus globalement que les enjeux en termes de respect de la vie privée, de protection et de sécurité des données, de confidentialité, de transparence et d'absence de discrimination au sein de l'économie des plateformes sont particulièrement aigus dans le secteur libéral.

La BFB et l'UNAPL soulignent également l'importance du présentiel pour la qualité du colloque singulier entre le professionnel et le patient ou client, celui-ci pouvant difficilement être remplacé par des interventions uniquement numériques.

➤ **Une présidence délibérément présentée comme un « grand moment d'humanisme européen » : les professions libérales souhaitent en tirer toutes les conséquences.**

Les « valeurs européennes » (respect de la démocratie, de la dignité de la personne humaine, principe de non-discrimination, etc) fondent le « commun » et « l'appartenance » au « projet européen ». C'est pourquoi, aux yeux de la BFB et de l'UNAPL, l'instauration d'un **mécanisme efficace de conditionnalité entre fonds européens et respect de l'état de droit** est plus que jamais nécessaire.

Les professions libérales, dans l'exercice quotidien du droit, des soins de santé, des activités du chiffre et des prestations techniques concourent au respect de ces valeurs. Elles souhaitent, à cet égard, faire part de leurs préoccupations grandissantes à l'égard des atteintes portées au **secret professionnel**, mis

à mal aujourd'hui tant par les exigences de la lutte anti-blanchiment que par le phénomène des plateformes d'intermédiation en ligne pour les services de santé. Un éventuel compromis sur le règlement E-Evidence devrait garantir le respect des droits fondamentaux. L'accès aux données et au métadonnées devrait bénéficier de la même protection juridique, en exigeant une notification obligatoire avec effet suspensif à l'État d'exécution. La BFB et l'UNAPL espèrent que les propositions avancées par le rapporteur du Parlement européen seront dûment prises en considération lors des prochaines négociations.

Elles considèrent que **ces valeurs européennes doivent se traduire concrètement à l'ère numérique** : cela implique que les pratiques de profilage, d'identification biométrique et de notation sociale soient interdites.

L'Europe sociale fait partie intégrante de cet humanisme européen invoqué par la présidence française. Les professions libérales soulignent l'importance d'apporter aux indépendants, et en particulier aux nouvelles professions non réglementées à caractère intellectuel, qui focalisent l'attention de la Commission européenne, une **protection sociale digne de ce nom** au sein des différents Etats- membres. L'impulsion donnée par la Commission européenne doit être relayée par la présidence française et se traduire par des retombées concrètes au sein des Etats-membres.

➤ **Pour une Europe de la santé valorisant le rôle décisif des professionnels de santé libéraux.**

Même si elle a été trop longue à se mettre en place, **une réelle coordination des Etats- membres en matière de santé** a émergé et le fait mérite d'être salué (harmonisation et échanges de données épidémiologiques, pass sanitaire européen, achat conjoint de vaccins sous l'autorité de la Commission européenne, etc). Celle- ci est, bien sûr, perfectible.

La santé est reconnue, plus que jamais, comme **un bien essentiel**. Elle répond à l'exigence d'une « Europe qui protège ». Au- delà des enjeux industriels et proprement pharmaceutiques, la constitution d'un **corps européen de professionnels de santé est fondamentale**, reposant sur une **harmonisation et une convergence vers le haut des qualifications et des compétences**, mais aussi sur un **renforcement de l'attractivité des métiers de la santé et la création de nouveaux métiers**, dont la crise sanitaire a révélé le besoin.

La mobilité des étudiants en santé, près de dix fois inférieure à celle des étudiants des autres disciplines, doit être, par ailleurs, soutenue et développée. Au-delà de l'harmonisation de la formation, la **compréhension des conditions d'exercice** dans les autres Etats- membres est essentielle e pour incarner cette « Europe de la santé ».

La **recherche européenne en santé** doit également être développée, y compris en matière de santé publique.

Conscients que la **création prochaine d'un espace européen des données de santé** permettra à la recherche de faire des avancées décisives, les professionnels libéraux tiennent à rappeler la nécessité de l'instauration d'un **cadre éthique** pour le traitement de celles- ci.

Bon à savoir : les professions libérales en Europe.

Suite, notamment, aux travaux du Comité Economique et Social Européen en 2014, le poids économique et social des professions libérales en Europe est désormais mieux reconnu, étayé scientifiquement.

Au sein de l'Union européenne, les professions libérales jouent un rôle clé dans l'économie, mais constituent aussi un vecteur essentiel d'humanisme, de stabilité politique et de dynamisme dans un monde en mutation. Les professions libérales, métiers de la vie, au cœur de la société, s'adaptent de façon constante et sans compromis aux besoins des populations, en s'appuyant sur la confiance et la proximité.

Comme le reconnaît la Commission européenne, les professions libérales représentent un des taux les plus élevés de création d'emplois en Europe.

Sur les 5 millions environ de professionnels libéraux en Europe, l'Allemagne (1,46 million) et la France (1,2 million) représentent, réunies, plus de la moitié de ceux-ci, comptabilisant respectivement 4,2 millions et plus d'un million de salariés. Le potentiel d'emplois et de croissance du secteur pourrait être encore développé.

Il apparaît logique, dans ces conditions, que les professions libérales fassent l'objet d'une attention constante et renouvelée de la part de la Commission européenne. Cependant, si elles sont reconnues sur le plan européen comme des entreprises à part entière, pourvoyeuses d'emplois et génératrices de croissance, leurs spécificités demeurent souvent ignorées. La dimension de « bien de confiance » de leurs services fait pourtant l'objet d'une littérature fournie et le Parlement européen lui-même a reconnu la contribution particulière des professions libérales à l'intérêt général.

Cet objectif suppose de garantir en permanence la sécurité et la qualité de leurs services, lesquels exigent un cadre approprié reposant notamment sur l'autoréglementation et la réglementation professionnelle.

MICHEL PICON
Président de l'UNAPL

UNAPL
(Union Nationale des Professions Libérales)
46 boulevard de la Tour-Maubourg
75343 PARIS Cedex 07
Tél : 01 44 11 31 50

FRIEDEMANN SCHMIDT
Président de la BFB

BFB
(Bundesverband der Freien Berufe e.V.)
Reinhardtstr. 34
10117 Berlin
Tel.: +49 30 28 44 44 20